



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 27 NOVEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept novembre à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil municipal de la Commune de Vélizy-Villacoublay, dûment convoqués individuellement et par écrit le vingt-et-un novembre, se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de Pascal Thévenot, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 35

Quorum : 18

Présents : 26

M. Pascal Thévenot, Mme Magali Lamir, M. Jean-Pierre Conrié, Mme Michèle Ménez, M. Frédéric Hucheloup, M. Damien Metzlé, Mme Nathalie Brar-Chauveau, M. Olivier Poneau, Mme Johanne Ledanseur, M. Bruno Devon, M. Pierre Testu, Mme Christiane Lasconjarias, Mme Nathalie Normand, Mme Valérie Sidot-Courtois, M. Bruno Larbaneix, M. Arnaud Bertrand, Mme Chrystelle Coffin, Mme Solange Pétrét-Racca, M. Omar N'Dior, M. Marouen Touibi, Mme Christine Decool, Mme Claudine Queyrie, M. Philippe Ferret, M. Hugues Orsolin, M. François Daviau, M. Franck Parissier.

Ont donné procuration : 8

Mme Elodie Simoes à M. Damien Metzlé, M. Michel Bucheton à M. Pierre Testu, Mme Dominique Busigny à Mme Christiane Lasconjarias, Mme Valérie Péresse à M. Pascal Thévenot, M. Michaël Janot à Mme Nathalie Brar-Chauveau, M. Alexandre Richefort à M. Marouen Touibi, M. Franck Thiébaux à Mme Christine Decool, M. Pierre-François Brisabois à M. Philippe Ferret.

Absent non représenté : 1

M. Amroze Adjuward.

Secrétaire de séance : Mme Johanne Ledanseur

Délibération n° DEL-24-11-27-18

Objet : Recrutement d'un volontaire en service civique.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

SUR proposition du Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code du Service National,

VU la Loi n° 2010-241 du 10 mars 2010 relative au service civique,

VU le modèle-type de contrat d'engagement, annexé à la présente délibération,

VU l'avis favorable, à l'unanimité, rendu par la commission Ressources réunie en séance le 18 novembre 2024,

VU l'avis favorable, à l'unanimité, rendu par la commission Solidarités - Qualité de vie réunie en séance le 18 novembre 2024,

CONSIDÉRANT que la commune de Vélizy-Villacoublay dispose d'un agrément pour l'accueil de jeunes en service civique, et, parallèlement, bénéficie de l'habilitation d'Yvelines Information Jeunesse pour accueillir, au sein du réseau Information Jeunesse départemental, des jeunes en Service Civique,

CONSIDÉRANT que dans la continuité des politiques municipales visant à mettre l'accent sur la citoyenneté, le service civique donne la possibilité à la Commune de recruter un jeune en lui permettant de recevoir et de transmettre les valeurs républicaines et de contribuer au renforcement du lien social sur la Commune, et que c'est également pour la personne recrutée la possibilité de développer ou d'acquérir de nouvelles compétences,

CONSIDÉRANT que toute mission de Service civique est accompagnée d'un tutorat individualisé par la Direction de la jeunesse de la Commune et d'un accompagnement à la définition du projet d'avenir du volontaire recruté,

CONSIDÉRANT que l'accueil d'un jeune en service civique donne lieu au versement d'une indemnité mensuelle, actualisée en 2024, prise en charge par l'État (504,98 €) et d'un soutien complémentaire, en nature ou en numéraire (114,85 €), pris en charge par la Commune pour une durée hebdomadaire de travail de 24 heures,

CONSIDÉRANT que le Bureau Information Jeunesse (BIJ) a accueilli depuis 2015 neuf jeunes en service civique,

CONSIDÉRANT que la Commune peut bénéficier d'une mise à disposition de deux jeunes afin qu'ils puissent assurer plusieurs missions reconnues dans le cadre du Service Civique, et que cette mise à disposition nécessite la signature d'une convention nominative (contrat d'engagement généré via la plateforme ELISA du service civique, accessible uniquement après le recrutement, dont un modèle-type figure en annexe à la présente délibération),

CONSIDÉRANT qu'un début de mission au sein de la Direction de la Jeunesse est envisageable à partir du 1^{er} décembre 2024 pour une durée de 7 mois maximum,

CONSIDÉRANT que la mission principale du volontaire sera de promouvoir la mobilité des jeunes en Europe et à l'international,

Délibération n° DEL-24-11-27-18

Objet : Recrutement d'un volontaire en service civique.

ENTENDU l'exposé de M. Marouen Touibi, rapporteur,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité (Pour : 34 voix).

AUTORISE l'accueil d'un volontaire en Service Civique au sein de la Direction de la Jeunesse.

APPROUVE les termes du modèle-type de contrat d'engagement, annexé à la présente délibération.

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer le contrat d'engagement nominatif sur la base du modèle-type, ses éventuels avenants à l'exception de ceux ayant une incidence financière, ainsi que tout document y afférent.

Fait et délibéré en séance le 27 novembre 2024.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif et/ou d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité auprès du Tribunal administratif de Versailles ou par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr.